

**PRESENTS** : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, Thierry BEAUFORT, David BILLON LAROUTE, Marielle BRUNET, Pierre EYMERY, Michel KRYSTLIK, Jacqueline AYMOZ, Dominique GOVAERTS (à partir de 20h30), Adrien CHOLLAT, Nadine DELPHIN-POULAT, Béatrice GARCIA, Anthony MAHE, Richard MEYER, Joëlle RAMBAUD,

**POUVOIRS** : Nadine ROUX a donné pouvoir à David BILLON LAROUTE  
Dominique BARRAT a donné pouvoir à Pierre EYMERY

**SECRETAIRE** : Marie-Cécile CHOLLAT-RAT

En exercice : 19      Présents : 17      Votants : 19

## **COMPTE RENDU PRECEDENT**

Adopté

Il est proposé au conseil municipal :

- de retirer la délibération portant sur la fin du portage foncier et d'acquisition des parcelles ZA 187 et 207 car elle n'est plus d'actualité.
- d'ajouter une délibération portant sur l'encouragement au projet d'aménagement de l'étang de Joseph au Grand Champ

Avis favorable à l'unanimité

Avant d'ouvrir les débats, Monsieur le Maire rappelle à chacun la nécessité d'observer une discipline dans la prise de parole. Ceci devrait permettre à chacun de mieux comprendre la teneur du débat et respecter les interventions individuelles.

## **INFORMATIONS GENERALES**

- Réunions et manifestations à venir

Le calendrier est transmis à l'ensemble du conseil municipal.

- Présentation du planning des congés de fin d'année
- Rencontre du conseil municipal de Merlas le 9 décembre pour aborder l'avenir commun de nos villages à court et moyen terme. Les échanges ont été positifs et il reste à composer une cellule de réflexion sur l'éventualité d'un rapprochement.
- Madame Brestaz a informé le conseil municipal que l'association départementale « un Toit pour Tous » a été retenue pour la gestion de l'accueil de 90 familles en Isère sur une période de 3 ans. Un contact sera pris dans les prochaines semaines par l'association pour obtenir l'avis des communes qui seraient susceptibles de remplir les conditions d'accueil des familles.

- ✓ La cérémonie des vœux 2017 se déroulera le 7 janvier à 18h30 à l'espace Versoud
- ✓ Le planning des vœux des communes de la CAPV sera transmis par le secrétariat afin de représenter St Geoire aux diverses cérémonies

Prochain conseil municipal : 26/01 à 19h15

## INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

➤ Commission Aménagement du Territoire-Urbanisme du 8/12/2016  
Rapport de Patrice MORTREUIL

➤ Commission Mobilité du 7/12/2016  
Rapport de Dominique GOVAERTS

## POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

### ➤ *Finances*

#### ➤ Renouvellement des contrats d'assurance

Les contrats d'assurances de la commune arrivant à échéance au 31 décembre 2016, la consultation réalisée, les propositions analysées, il est proposé d'attribuer les contrats d'assurances de la manière suivante :

	Sociétés	Tarifs TTC
Lot n°1 : Dommages aux biens	GROUPAMA	<b>7 799€</b>
Lot n°2 : Responsabilité civile		
Lot n°3 : Protection juridique + défense recours		
Lot n°4 : Véhicules – auto mission + marchandises transportées	GROUPAMA	<b>2 665 €</b>
Lot n°5 : Assurances du personnel	GROUPAMA	<b>14 098€</b> Sous réserve des montants annuels 2017

➤

**Décision** : validé et approuvé à l'unanimité

#### ➤ Frais de participation aux frais de scolarité ville de Voiron

Un enfant de St Geoire en Valdaine a été scolarisé dans une classe spécialisée à Voiron lors de l'année 2015-2016.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2015, la ville de Voiron a fixé la participation pour les communes membres de la CAPV à 400 € par élève.

Afin de formaliser cette participation, une convention est à signer.

**Décision** : approuvé à l'unanimité

### ➤ *Ressources humaines*

#### ➤ Mise en place du nouveau régime indemnitaire : RIFSEEP

La loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale (article 88) donne toute liberté aux collectivités et établissements publics locaux pour déterminer le régime indemnitaire de leurs agents.

Ce régime indemnitaire ne doit pas, cependant, être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat.

Ainsi les primes et indemnités afférentes aux différents cadres d'emplois territoriaux (à l'exception de ceux relevant des filières police municipale et sapeur pompiers) sont déterminées sur la base et dans la limite de celles applicables aux fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes.

Le décret du 6 septembre 1991 fixe le tableau de correspondance des primes et indemnités entre les cadres d'emplois territoriaux et les corps de l'Etat équivalents.

Chaque collectivité est donc libre de mettre en œuvre le régime indemnitaire de ses agents.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014. Il se compose de deux parts :

- une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui tient compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires
- un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Ce nouveau régime indemnitaire a été créé dans le but de rationaliser le régime indemnitaire existant, il se substitue à toutes autres primes et indemnités de même nature.

La municipalité de St Geoire en Valdaine souhaite par conséquent s'inscrire dans ce changement en conservant le montant indemnitaire annuel actuel et instaurant une partie modulable appréciée au moment de l'évaluation professionnelle.

Afin de pouvoir continuer le travail sur ce sujet, il est demandé au conseil municipal de valider le principe de transformation du régime indemnitaire sur les bases énoncées ci-dessus.

**Décision** : approuvé à l'unanimité

## **POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME**

- ✓ Commission Urbanisme du 30 novembre 2016

### **CERTIFICATS D'URBANISME**

#### **CUb 38 386 16 20055 – Récépissé le 6 octobre 2016**

Demandeur : Marie-Josèphe Mule

Adresse du terrain : route de St Sulpice

**Objet : construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 252 – AW 33p – AW 255p

Zonage : Ub

**Proposition d'arrêté favorable**

#### **CUb 38 386 16 20056 – Récépissé le 10 octobre 2016**

Demandeur : Maryvonne Krystlik

Adresse du terrain : rue Dode de la Brunerie

**Objet : création de quatre lots en division parcellaire**

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 208

Zonage : Ub

**Instruction en cours**

#### **CUa 38 386 16 20072 – Récépissé le 16 novembre 2016**

Demandeur : M<sup>e</sup> Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : route de Velanne

**Objet : dossier Stéphane Tirard**

Section (s) / Parcelle (s) : AD 91 – AD 357 – AD 373

Zonage : AD 91 = A

AD 373 = A, Ab1 et Ab2

AD 357 = Ab2

#### **CUb 38 386 16 20073 – Récépissé le 16 novembre 2016**

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : route du Roulet

**Objet : Succession Josette Dorel – Création 4 lots**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 112 – AN 113 – AN 117

Zonage : AN 112 = Ub

AN 113 et AN 117 = Ub et Ubb1

**Instruction en cours**

#### **CUb 38 386 16 20074 – Récépissé le 25 novembre 2016**

Demandeur : Gilbert Monin-Picard

Adresse du terrain : Le Grand Crêt

**Objet : construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AB 199

Zonage : A et Ab1

**Instruction en cours**

**CUa 38 386 16 20075 – Récépissé le 21 novembre 2016**

Demandeur : M<sup>e</sup> Gabrielle Gourgue

Adresse du terrain : Le Bigallet

**Objet : vente SCI La Gare / Consorts Chollat-Rat**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 71 – AN 198

Zonage : AN 71 = Ubb4

AN 198 = Uba

**CUa 38 386 16 20076 – Récépissé le 24 novembre 2016**

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Montée des Trois Pierres

**Objet : vente Noussan / Martin**

Section (s) / Parcelle (s) : AM 179

Zonage : Uab2

**DECLARATIONS PREALABLES**

**DP 38 386 16 20053 – Récépissé le 3 novembre 2016**

Demandeur : René Goepfrig

Adresse du terrain : route du Bourg

**Objet : remplacement porte d'entrée et mise en place de volets roulants**

Section (s) / Parcelle (s) : AM 105

Zonage : Uab1

**Avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France.**

**DP 38 386 16 20055 – Récépissé le 14 novembre 2016**

Demandeur : Cédric Morel

Adresse du terrain : route Dode de la Brunerie

**Objet : remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée**

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 184

Zonage : Ub

**Avis favorable de la commission**

**DP 38 386 16 20056 – Récépissé le 22 novembre 2016**

Demandeur : Gérard Recoura-Massaquant

Adresse du terrain : route de Cormérieu

**Objet : réfection de la toiture**

Section (s) / Parcelle (s) : AO 59

Zonage : Nhb2 et Nhb3

**Avis favorable de la commission**

**DP 38 386 16 20057 – Récépissé le 18 novembre 2016**

Demandeur : Cabinet Oudot-Roux

Adresse du terrain : route du Petit Consuoz

**Objet : division parcellaire propriété D. Argoud**

Section (s) / Parcelle (s) : AV85 – AV 117

Zonage : Neb1

**Demande de pièces complémentaires concernant le traitement des eaux usées et eaux pluviales**

**DP 38 386 16 20058 – Récépissé le 22 novembre 2016**

Demandeur : Hélène d'Orlando

Adresse du terrain : route du Mollard

**Objet : prolongement de la toiture pour couvrir la terrasse existante**

Section (s) / Parcelle (s) : AD 165

Zonage : Nhpe

**Avis favorable de la commission**

## PERMIS DE CONSTRUIRE

**PC 38 386 16 20004 – Récépissé le 10 novembre 2016**

Demandeur : JK Promotion – M. Nicolas Janet

Adresse du terrain : Le Moulin – St Paul

**Objet : construction de 17 logements : 8 villas et 1 immeuble de 9 logements**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 386 – AL 384 – AL 5 – AL 7 – AL 264 – AL 265 – AL 387 – AL 407

Zonage : AL 386 = Ubb4

AL 264 = As

AL 384 = As

AL 265 = Ubb4 et Ub

AL 5 = Ubb4

AL 387 = Ubb4

AL 7 = As

AL 407 = Auab4

**Instruction en cours**

## DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

**M<sup>e</sup> Gabrielle Gourgue**

Adresse du terrain : Le Bigallet

Section (s) / Parcelle (s) : AN 71 – AN 198

**Pas de droit de préemption**

**M<sup>e</sup> Gabrielle Gourgue**

Adresse du terrain : Le Bigallet

Section (s) / Parcelle (s) : AN 71 – AN 198

**Pas de droit de préemption**

- Convention de servitudes de passage d'eaux pluviales AN 224

**ANNULE ET REMPLACE** la délibération du 21/01/2016 autorisant la signature d'une convention de servitude de passage des eaux pluviales sur la parcelle appartenant à Monsieur Laurent BORJA, 207 route de la Lambertière, au profit de la commune de St Geoire en Valdaine,

Considérant que la délibération du 21 janvier 2016 comporte une erreur dite « matérielle », le numéro de la parcelle objet de la convention étant 224 au lieu de 129, il est nécessaire de rectifier cette erreur, étant précisé que la rectification ne porte pas à conséquence sur le fond de la convention puisqu'il s'agit de la même parcelle, telle que présentée sur le plan, l'erreur consistant à une mauvaise lecture du numéro.

**Décision** : approuvé à l'unanimité

- **Projet d'acquisition de parcelles Combe du Verderet**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune doit créer des aménagements de rétention d'eaux pluviales afin d'évacuer les eaux pluviales provenant des versants côté Centre Hospitalier Gériatrique et de la Demi-Lune, dont la finalité est de faire face à des crues exceptionnelles que la commune ne veut pas revivre, comme cela avait été le cas lors des orages de 2002.

Des bureaux d'études hydrauliques ont travaillé sur le dossier. Ils arrivent tous à la même conclusion, à savoir la nécessité de réaliser un aménagement de retenue d'eau à La Combe du Verderet.

Pour mener à bien ce projet, la commune doit acquérir des parcelles de terrain situées à la Combe du Verderet. Les parcelles nécessaires à la création de l'aménagement de la Combe du Verderet sont situées dans la section AM, aux numéros suivants :

128, 129, 131, 132, 146, 145, 256, 148 et 236.

Des démarches ont déjà été entamées avec les propriétaires concernés.

La parcelle AM 132, appartenant alors à Madame Charpenne, a été acquise par la commune le 29 juillet 2016.

Les parcelles AM 129 et AM 131 ont fait l'objet de démarches au cours de cette année auprès des propriétaires, sans résultat à ce jour.

Enfin, un premier courrier d'intention de la commune a été adressé aux propriétaires des parcelles AM 128, 146, 145, 256, 148, 236 le 29 juillet 2016.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une délibération de principe est souhaitée afin de justifier le travail en amont de ces futures transactions, d'autant plus qu'il apparaît opportun de saisir France Domaine en vue d'une évaluation desdites parcelles.

Considérant l'intérêt du projet de création d'aménagement des eaux pluviales et de la nécessaire acquisition des parcelles cadastrées section AM, numéros 128, 129, 131, 146, 145, 256, 148 et 236, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nécessité d'acquérir les parcelles de terrains susmentionnées et de donner son accord de principe aux futures acquisitions.

**Décision** : approuvé à l'unanimité

➤ **Projet d'aménagement de l'étang de Joseph – Grand Champ ZA20 et ZA21**

Le nouveau propriétaire des lieux a entrepris le réaménagement du site afin de développer une activité de loisirs axée sur la pêche à la carpe. La valorisation de l'espace est envisagée avec l'installation d'un carpodrome permettant de s'adonner à la pêche « no kill ». Un espace de détente est également prévu.

Dans le montage financier de son projet, le propriétaire sollicite des aides et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'encourager et le soutenir dans ses démarches.

Un courrier d'encouragement sera adressé au porteur du projet.

**Décision** : approuvé avec une voix contre et trois abstentions.

➤ **Point d'étape sur la révision générale n°1 du PLU**

Une réunion avec le Pays Voironnais s'est tenue le 2 décembre, au cours de laquelle Monsieur Jérôme Barbieri (Vice-président) et Madame Laurette Tourette, spécialiste du SCoT, les sujets relevant de la mise en compatibilité de notre PLU avec les directives du SCoT ont été abordées.

Mme VALLET (urbaniste en charge de la révision de PLU) nous accompagnait.

## **POLE ETUDES – PROJETS – TRAVAUX**

Les travaux de renforcement de la RD 28 surplombant la Combe du Versoud seront momentanément suspendus durant les fêtes. La circulation à double sens sera remise en place.

La fin du chantier est programmée pour le début février et la pose des candélabres.

## **POLE SCOLAIRE – CULTURE**

✓ Points d'information de la commission Scolaire :

➤ **Conseils d'écoles extraordinaires Lambertièrre et Val'Joie**

Les deux conseils d'écoles se sont positionnés en faveur du maintien de l'organisation des rythmes scolaires à l'identique pour les 3 prochaines années.

➤ **Conseil Municipal des Jeunes**

Le premier rendez-vous du CMJ pour l'année scolaire a eu lieu le 7 novembre dernier. Les projets ne manquent pas et les premières actions se sont concrétisées avec la participation à la cérémonie du 11 Novembre, la réalisation de cartes de vœux pour les résidents du foyer logement et de l'hôpital.

L'aide aux devoirs, action souhaitée par le CMJ, débutera le 9 janvier avec 6 enfants encadrés par des bénévoles.

✓ Points d'information de la commission Culture du 29 novembre 2016

Rapport de Marielle BRUNET